



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/Avril/01/25 en date du 13 avril 2023 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;

Considérant l'appel à projets lancé le 18 novembre 2022 pour une remise des dossiers au plus tard le 25 février 2023 : 49 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 117 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- 75 actions ont été considérées comme répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et pouvant faire l'objet d'une première programmation.
- certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2022, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 7 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Alain Del Moro ne participant pas au vote pour l'action relative à l'association Bastia 15

P Savelli, E Luciani et Lisandru de Zerbi ne participant pas au vote pour l'action relative à la mission locale

Article 1:

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette seconde programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2023 du Contrat de ville suivantes :

		coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la Ville
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION		ville	CAB	Etat	
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
FALEP	Espace Biblio	5 020	2 510	0	2 510	2 510
Politique éducative hors PRE						
L'ESCA	Atelier de lecture	17 770	8 500		8 500	2 000
Santé						
IREPS	accompagnement évaluation dispositif adulte relais s	12 000	0	2 000	10 000	2 000
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	35 850	5 000	5 000	5 000	3 000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
Scola pesca natura	Stage de pêche cotière quartier sud de Bastia	2 400	2 400			2 400
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Mission Locale Bastia	Dispositif Opérationnel Mission d'insertion	32 712	2 000	3 000	5 712	2 000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller vers	117 310	1 000	2 000	2 000	1 000
TOTAL DES 2 PROGRAMMATIONS CDV 2022		223 062	21 410	12 000	33 722	14 910

Article 3 :

- **Approuve** le coût des 7 actions financées sur cette première programmation à hauteur de 223 062 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 7 actions à hauteur de 14 910 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2023.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits correspondants ayant été inscrits au budget primitif 2023 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.